



Peut on faire une demande de recalcul sur la Pension alimentaire

Par **candy78**, le 19/02/2013 à 22:32

bjr,

nous sommes un couple recomposer, de cette union nous avons eu 2 enfants, en tout j'ai 4 enfants à charge, je ne travaille plus et mon mari paye une pension alimentaire calculée à l'époque sur nos deux salaires. Je voulais savoir s'il était possible de faire une demande au JAF afin de la réduire; de plus il ne la paie plus depuis maintenant 3 ans et plus aucune nouvelles et bien sûr plus de droit de visite car celle-ci du jour au lendemain a décidé de ne plus voir son père. Sans aucune raison cela s'est produit après des vacances qui se sont très bien déroulées.
merci

Par **cocotte1003**, le 21/02/2013 à 08:24

bonjour, oui vous pouvez à tout moment saisir le JAF si la situation évolue et cela avec ou sans avocat. Par contre avez une preuve que la fille de votre mari refuse de venir vous voir, car sa mère peut demander une augmentation de pension du fait qu'elle l'a plus souvent,
cordialement